

## **Point actualités Coronavirus – Royaume-Uni (03/06)**

### **FAM d'après informations SER / CAA de la zone**

#### **Résumé :**

Au 3 juin, 279 856 personnes ont été testées positives au COVID 19 au Royaume-Uni, et 39 728 personnes sont décédées.

Le temps sec pourrait entraîner une saison "difficile" pour les agriculteurs, met en garde la NFU

La National Sheep Association déclare que les flux de trésorerie des agriculteurs seront affectés par les annonces de British Wool sur la valorisation de la laine.

- **Contexte général**

Au 3 juin, 279 856 personnes ont été testées positives au COVID 19 au Royaume-Uni, et 39 728 personnes sont décédées.

- **Circulation des personnes**

La frontière entre le Royaume-Uni et la France reste ouverte.

A partir du 8 juin, une mesure de quatorzaine (14 jours de quarantaine) sera mise en place par les autorités pour toutes les personnes entrant sur le territoire britannique.

Seront notamment exemptés des mesures de quatorzaine à l'entrée sur le territoire britannique :

- les transporteurs routiers et transporteurs de marchandise ;
- les individus exerçant une profession médicale, et qui travaillent pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 ;
- toute personne voyageant à l'intérieur de l'Espace de Voyage Commun (Royaume-Uni, Irlande, l'archipel anglo-normand, et l'île du Man) ;
- les travailleurs saisonniers dans le secteur de l'agriculture (quarantaine à effectuer sur l'exploitation agricole, avec possibilité de travailler).

Pour plus de détails (et liste complète des exemptions), vous êtes invités à consulter le site du consulat :

<https://uk.ambafrance.org/COVID-19-mesures-de-quatorzaine-pour-les-voyageurs-entre-le-Royaume-Uni-et-la>

- **Circulation des marchandises (import / export)**

La frontière entre le Royaume-Uni et la France reste ouverte.

- **Problématiques et mesures spécifiques aux filières agricoles, agroalimentaires**

**Le temps sec pourrait entraîner une saison "difficile" pour les agriculteurs, met en garde la NFU :**

Les inquiétudes s'intensifient au sein du secteur alors que, selon le *Met Office*, le printemps de cette année a été le plus ensoleillé jamais enregistré au Royaume-Uni. Le manque de pluie du mois dernier a également battu des records dans certaines régions d'Angleterre, certaines parties du nord-ouest, du centre et du sud-est ayant connu leur mois de mai le plus sec jamais enregistré. La NFU est en train de recueillir des informations auprès des agriculteurs de toutes les régions et de tous les secteurs touchés par les conditions météorologiques, mais d'ores et déjà le syndicat note que l'impact du temps sec était "particulièrement aigu" dans les régions du nord et de l'ouest de l'Angleterre, qui dépendent de l'approvisionnement en eau de pluie.

Venant s'ajouter aux perturbations causées par le Covid-19, le sujet pourrait devenir « extrêmement difficile » à gérer pour les agriculteurs et les producteurs, a déclaré le vice-président de la NFU, Stuart Roberts.

**La *National Sheep Association* déclare que les flux de trésorerie des agriculteurs seront affectés par les annonces de *British Wool* sur la valorisation de la laine :**

La coopérative de laine *British Wool* a confirmé une forte baisse du prix de la laine compte tenu de l'effondrement du marché mondial de laine tissée depuis février. La coopérative annonce que la valorisation de la laine pour la campagne 2019/2020 sera de 32p/kg - contre 60p/kg en 2018. *British Wool* précise que les prix atteignent ainsi les niveaux payés à la fin des années 2000, au moment de la crise financière. Si les stocks d'inventus de 2019/2020 sont vendus finalement à un prix supérieur, la coopérative précise qu'un paiement complémentaire pourra cependant être envisagé. Par ailleurs, la coopérative indique qu'elle ne fera *a priori* pas d'avance sur la laine 2020/2021 prévoyant plutôt un versement intégral à partir de mai 2021 une fois les prix connus.

La *National Sheep Association* a déclaré que les flux de trésorerie des éleveurs seraient affectés par ces annonces, alors que ces derniers devront s'acquitter des frais de tonte, sans revenus pour les compenser. Par ailleurs, une baisse de 50 % de la valeur totale signifierait, pour la plupart des éleveurs, un revenu total ne couvrant pas les coûts de la tonte.